

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 1 octobre 2021 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Convention entre la Ville et Monsieur Pascal Bermes**

Convention par laquelle la Ville accorde à Monsieur Bermes le droit d'accéder à pied, par un portillon d'une largeur maximale de 1 mètre, au jardin de sa maison sise 10, Rue Arthur Useldinger en traversant le domaine privé communal, à savoir la parcelle 2746/15589, section A d'Esch-Nord. Le portillon est à installer sur la limite de propriété de la parcelle 2746/16134, section A d'Esch-Nord.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment.

Le preneur payera annuellement une redevance de 15 € (indexé).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima  
Service des Biens fonciers